

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 9 octobre 2025 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe (pouvoir de M. GUIDE), Mme FARFOUILLON Brigitte (pouvoir de Mme PERRILLAT-MANDRY), Mme HYVERNAT Lauriane (pouvoir de Mme FANGET), Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie (pouvoir à M. NOTIN), M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h55), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien (arrivée à 20h46), M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan.

Excusés : M. DESTHIEUX Hervé, Mme FANGET Laure (pouvoir à Mme HYVERNAT), M. GUIDE Julien (pouvoir à M. DEROCHE), M. NOTIN Guillaume (pouvoir à Mme JOURDAN), Mme PERRILLAT-MANDRY Monique (pouvoir à Mme FARFOUILLON),
M. DEROCHE est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Travaux de reprises au cimetière

Il y a 22 emplacements qui peuvent être repris au cimetière d'Amareins. 19 suite à la procédure de reprises et 3 concessions échues non renouvelées.

La commission cimetières a examiné les deux devis reçus et propose de mandater la marbrerie GILLET pour les travaux au vu du dossier soigné qui a été fourni.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, décide d'autoriser M. le Maire à :

- Signer le devis de l'entreprise GILLET pour un montant de 14 500€ TTC pour les reprises physiques,
- Signer le devis de mise à jour de Groupe ELABOR pour 2434,80€ TTC
- Inscrire les crédits nécessaires aux budget 2025 et 2026.

Arrivée de Sébastien MOYNE.

Etude eaux pluviales

M. le Maire rappelle que la commune est compétente en matière d'eaux pluviales, mais que nous n'avons pas de relevé fiable du réseau, et sommes bien conscients qu'il n'est sans doute pas en séparatif sur toute la commune.

Afin de remédier à cela, il est nécessaire d'initier une étude afin de faire établir un schéma d'eaux pluviales, qui nous permettra d'engager la mise aux normes de notre réseau.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, décide d'autoriser M. le Maire à :

- Signer le devis du bureau d'études Réalités environnement pour un montant de 12 650€HT et 15 180€ TTC.

Arrivée de Philippe MOLLARD.

Assurance communale

M. le Maire informe que le contrat d'assurance communale prend fin cette année et doit être renouvelé au 1^{er} janvier 2026.

Il expose la proposition de la SMACL, qui comporte différents niveaux de garanties et franchises.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, décide d'autoriser M. le Maire à :

- Signer le devis d'assurance communale proposé par la SMACL pour un montant annuel de 11 659,84€TTC

Conditions générales d'utilisation du service de Saisine par Voie Electronique (SVE)

Le conseil municipal est informé qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les communes, quelles que soit leur taille, sont tenues d'accepter les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par voie électronique, si le pétitionnaire en fait le choix.

Chaque commune doit définir ses Conditions Générales d'Utilisation (CGU) dès la mise en place du portail SVE.

Les conditions Générales d'Utilisation proposées pour la commune de Francheleiens sont présentées au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE les Conditions Générales d'Utilisation relatives à la recevabilité de la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme et le suivi des dossiers par le demandeur, annexées à la présente délibération.

Convention de servitude ENEDIS

M. le Maire explique que dans le cadre de la mise en place de la borne IRVE et du nouveau WC public, un nouveau passage ENEDIS va être fait sur la voie publique, qui nécessite la signature d'une convention de servitude permettant à Enedis d'effectuer le passage et de l'entretenir à l'avenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Donne mandat à M. le Maire pour la signature de la convention de servitude avec ENEDIS.

M. ROLLET indique qu'à partir de lundi, la tranchée sera faite.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 16 269,39€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

• Urbanisme et cimetière

M. ROLLET informe que concernant le PLU, nous sommes en train de faire les dernières adaptations du document et que la commission se réunira le lundi 3 novembre à 19h à ce sujet. Le vote définitif pourrait intervenir sur le conseil du 13 novembre.

La colonne du souvenir sera installée avant la Toussaint au cimetière de Francheleins.

• Voirie et chemins

M. LUCENET informe du démarrage des travaux au chemin de St Pierre à compter du 13 octobre pour une durée estimée de 3 semaines. La circulation va être très perturbée pendant ce temps pour les riverains.

Les élagages des arbres communaux, prévus pour cette année ont été terminés. Il reste le troisième passage annuel pour le fauchage des talus qui sera fait dans le courant de l'automne.

• Communication Fleurissement

Mme CHAUVOT indique que les tailles d'automne sont faites. Il y a eu également quelques plantations et l'arrosage automatique autour des nouvelles toilettes est mis en place.

Les associations ont commencé à renvoyer les articles pour la préparation du bulletin municipal et l'alimentation de leur page sur le site internet de la commune. Il est demandé aux différentes commissions de préparer leurs articles.

• Bâtiments

M. DEROCHE indique que les nouveaux WC publics sont en place depuis le 7 octobre. La plage horaire d'ouverture est de 6h à 22h, mais elle est modifiable pour des manifestations ponctuelles, si besoin. Il ne seront fonctionnels que quand Enedis aura effectué le raccordement électrique. L'aménagement des massifs contigus fait l'objet d'un projet qui est montré au conseil. Il reprendra l'esthétique du parement du bloc sanitaire.

Concernant la salle des fêtes, nous attendons un nouveau barillet pour la porte anti-panique qui vient d'être posée. L'entreprise MTE va baisser la température de 2° pour la partie cantine et petite salle, mais il ne va pas remettre tout de suite les robinets thermostatiques des radiateurs pour éviter que tout le monde les manipule. Le nouveau frigo de la cantine a été installé.

Concernant la bibliothèque, le mobilier a été installé. Les bénévoles se sont réunis hier soir et il leur faudra une étiqueteuse pour les livres. Pour le logiciel, il est proposé de souscrire un abonnement de 160€/an à la hotline, qui serait une vraie sécurité à l'usage.

Concernant l'Auberge, le groupe de travail a accueilli une des personnes qui a fait une offre d'achat assortie d'un projet. Le groupe va réfléchir à une réponse à donner.

• Scolaire et Jeunesse

Mme MOUCHETTE informe que l'école va bénéficier d'une évaluation, menée en particulier d'un point de vue partenarial. Notre personnel et les parents ont déjà reçu les questionnaires.

Concernant le périscolaire, un plan de maîtrise sanitaire va être élaboré et des tenues de travail vont être commandées. Le vendredi 7 novembre, nous ferons une formation sur les PAI pour tout notre personnel périscolaire.

Mme MOUCHETTE rappelle que l'AG du Sou a eu lieu le 16 septembre. Parmi les annonces, il est retenu la mise en place d'une cotisation et la mutualisation du transport vers la piscine avec la commune de Montmerle. L'association a sollicité un rendez-vous avec la commission le lundi 13/10 pour parler de difficultés à la cantine.

Le conseil municipal des enfants s'est réuni le 6 octobre. La prochaine réunion aura lieu le 3 novembre avec les CM2 nouvellement élus. Le CME se rendra également à un prochain conseil municipal pour présenter ses projets aux élus, certainement début décembre.

Mme MOUCHETTE informe également qu'un groupe de jeunes souhaite reconduire l'animation « tournoi de foot » de cet été le 18 octobre prochain. Cette initiative est fortement encouragée.

Questions diverses

- M. le Maire informe que compte-tenu des élections municipales qui approchent et de l'absence de consensus au sein du conseil, il propose de laisser au prochain conseil municipal la décision de souscrire ou non à la solution Vilocalis.

- M. le Maire informe que mardi 14 octobre, il y a une expertise chez une habitante du MEILLON suite aux travaux d'il y a deux ans. Son mur aurait bougé et les experts des assurances pour les parties concernées vont se rendre sur place.
- La licence IV n'est finalement plus demandée à la location, il n'y a donc plus lieu d'en délibérer.
- M. le Maire informe qu'il a acheté un petit lave-vaisselle professionnel pour la buvette, qui pourra servir de dépannage à la cantine en cas de panne avant remplacement de celui-ci.
- Le Salon des maires de l'Ain a lieu vendredi 10/10 avec l'Assemblée générale à 9h, suivie de l'ouverture du salon à 10h.
- Mme CHAUVOT rappelle que les élus, représentants d'associations et habitants sont invités pour la célébration de l'armistice du 11 novembre.
- M. MOYNE demande si le récent dépôt sauvage sur terrain privé a été solutionné : une plainte a été déposée par le propriétaire et une verbalisation du contrevenant a été faite par la gendarmerie.
- M. ROLLET indique avoir reçu le compte rendu de la commission aménagement de la CCVSC, sur le sujet de la tarification ADS, qui va subir une très forte hausse, le tarif actuel ne couvrant pas la totalité du service. Il est question d'arriver à 50 % du coût du service par cette hausse.
- Mme HYVERNAT se fait le relais d'habitants de Cesseins qui souhaiteraient un miroir de voirie à la sortie de la rue du Jeu de Boules. La mairie va faire la demande au service route du Département, mais la sortie se faisant sur une portion hors agglomération limitée à 70, leur réponse sur ce même type de configuration a déjà été négative : lorsque la vitesse est importante, il est plus difficile d'estimer les distances au travers d'un miroir, et cela provoque des accidents.
- Mme MOUCHETTE demande que le CME soit reçu au CM pour recevoir leurs attributs. Cela se fera au conseil de décembre.
- Mme MARCHE fait un retour sur la récente réunion de la commission vie associative et sportive de la CCVSC : il est proposé, le 11 mars 2026, une rencontre formation des personnels et enseignants au contact des élèves de maternelle. La proposition sera faite à nos agents.
- Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 13 novembre 2025 à 20h00 en salle du conseil de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.

Le maire
J.M. LUX

Le secrétaire
C. DEROCHE

